

---

---

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

---

---

COMMUNE DE DOURDAN



**ACQUISITION ET LIVRAISON DE VEHICULES**

**Remise des offres :**

**Date limite de réception : le 21 juillet 2017**

**Heure limite de réception : 12 h 00**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**(R.C.)**

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE  
en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015  
et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

**MARCHE DE FOURNITURES**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1. Objet du marché**

La présente consultation concerne l'acquisition et la livraison de plusieurs véhicules pour la ville de Dourdan.

### **1.2. Lieu de livraison**

Centre Technique Municipal  
Zone Industrielle de la Gaudrée  
9, rue d'Orsonville à Dourdan (91410).

### **1.3. Division en lots et en tranche**

Le marché est alloti :

Lot n°1 : Achat d'un camion d'occasion

Lot n°2 : Achat d'un véhicule type citadine neuf hybride

Lot n°3 : Achat d'un véhicule type SUV neuf pour la Police Municipale

### **1.4. Forme du marché**

Unique

### **1.5. Délai de livraison – durée du marché**

Pour chaque lot, le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification. Le délai de livraison est celui sur lequel le fournisseur s'engage dans son acte d'engagement.

### **1.6. Variantes – Option**

Le présent marché comporte 1 variante (au sens de l'article 58-II du décret) :

Le candidat proposera une variante pour le lot n°2 : Achat d'un véhicule type citadine neuf **tout électrique**

Le prix de la variante sera indiqué à l'acte d'engagement. Le candidat présentera, en annexe du mémoire technique, les caractéristiques du modèle proposé de la variante.

Les variantes, au sens de l'article 58-I du décret, ne sont pas autorisées.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. Etendue et mode de consultation**

La présente consultation est opérée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## **2.2. Mode de dévolution du marché**

En application de l'article 45 du Décret, les entreprises peuvent présenter leur offre individuellement ou sous forme de groupement.

En cas de groupement, la forme solidaire sera exigée. Chaque membre du groupement devra fournir les pièces relatives aux candidatures à l'exception des pièces relatives aux offres, lesquelles seront communes aux membres du groupement.

## **2.3. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **cent vingt (120) jours** ; il court à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION FOURNI AUX CANDIDATS ET RENSEIGNEMENTS**

### **3.1. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de la consultation (R.C.)
- l'acte d'engagement (AE) pour chaque lot à dater, tamponner et signer
- le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) commun à tous les lots à dater, tamponner et signer

**Le dossier de consultation est disponible uniquement par téléchargement sur la plateforme dématérialisée [www.marchespublics-idf-centre.fr](http://www.marchespublics-idf-centre.fr)**

### **3.2. Renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, sur la plateforme de dématérialisation, 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les plis peuvent être remis par voie électronique sur la plateforme dématérialisée : [www.marchespublics-idf-centre.fr](http://www.marchespublics-idf-centre.fr).

Sur ce site, les soumissionnaires pourront s'authentifier s'ils le souhaitent, en remplissant certaines mentions et notamment indiquer une adresse électronique (mail). Cette inscription permettra ainsi d'opérer de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

La remise du pli par production de supports physiques électroniques n'est pas autorisée.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

En fin de procédure, le pouvoir adjudicateur transformera l'offre électronique du soumissionnaire retenu, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les plis seront transmis par tout moyen permettant d'en donner date et heure certaine et de garantir leur confidentialité à l'adresse suivante :

Mairie de DOURDAN  
Service Marchés Publics – Le Prieuré  
Esplanade Jean Moulin  
91415 DOURDAN

**Au plus tard le 21 juillet 2017 à 12h.**

**Les plis arrivés après cette date et heure limite ne seront pas examinés.**

Les heures de remise sur place des plis à l'accueil de la mairie de Dourdan (contre récépissé) sont les suivantes : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

**4.1. Composition du pli à remettre par les candidats**

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée portant la mention suivante :

« **ACQUISITION ET LIVRAISON DE VEHICULES – LOT N° .....** »

« Ne pas ouvrir ».

Il comprendra les pièces décrites ci-après.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Imprimé DC1 comprenant :**

- Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, la liste des cocontractants doit être fournie, ainsi que la forme de celui-ci
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 51 du Décret ;

**Imprimé DC2 comprenant :**

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

### **Pièces relatives à l'offre :**

- L'acte d'engagement du lot concerné, à compléter, tamponner, dater et signer,
- Le Cahier des Clauses Particulières, commun à tous les lots, à tamponner, dater et signer,
- Un mémoire technique comprenant :
  - Un devis descriptif et estimatif détaillé comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix,
  - Le descriptif technique avec une photographie, une notice liée à l'utilisation du matériel ou tout autre élément susceptible de permettre l'appréciation de l'offre,
  - Une note sur les conditions générales et particulières de garantie (pièces, contraintes, modalités d'organisation de la SAV...),
  - Une note sur la consommation au 100 km : en CO2, en condition urbaine, en condition extra-urbaine et en condition mixte,
  - Une note décrivant la répartition des prestations entre chacun des co-traitants en cas de groupement.

### **4.2. Documents à fournir au stade de l'attribution du marché**

- 1) Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du Travail
- 2) Document NOT12 ou attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étranger.
- 3) Attestation d'assurance en cours de validité, pour une police d'assurance couvrant l'ensemble des responsabilités du candidat dans le cadre de ses activités.

### **ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidatures et les offres non conformes à l'objet du marché, au cahier des charges ou au présent règlement de la consultation seront éliminées.

Pour chacun des lots, les critères de sélection pondérés des offres sont les suivants :

- prix : 60 points de la note finale
- valeur technique : 40 points de la note finale

#### **1- Le prix sera noté sur 60 points :**

Calcul de la note prix :  $\frac{\text{Montant du marché du moins disant} \times 60}{\text{Montant du marché du candidat}}$

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaire.

#### **2- La valeur technique sera notée sur 40 points, en fonction des sous-critères suivants notés sur 10 points :**

- **Qualité du véhicule (châssis cabine – moteur - équipement)** coefficient 2

- |   |               |
|---|---------------|
| - Garanties – Service après-vente                         | coefficient 1 |
| - Performance en matière de protection de l'environnement | coefficient 1 |

Une note globale sur 100 sera attribuée à chaque offre selon les critères et les barèmes précités. Le candidat obtenant la note la plus haute sera classé premier.

#### **ARTICLE 6 : NEGOCIATION AVANT LE CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE**

La Ville aura recours à une négociation mais se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales (avec ou sans variantes) sans négociation.

La négociation sera effectuée dans des conditions de stricte égalité avec l'ensemble des candidats. Elle se fera par tout moyen notamment par échange de courriels.

A l'issue de l'éventuelle négociation, parmi les candidats ayant remis un dossier complet et une offre finale conforme, les critères énoncés ci-dessus seront pris en compte pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse.